



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaines 24 à 30 (12 juin au 31 juillet 2006)

Les Niouz

La fête des Régions françaises à Bruxelles, le 12 juillet 2006

Les priorités de la présidence finlandaise

Présidence finlandaise, politique régionale et stratégie de Lisbonne

Les villes et régions pour Lisbonne

La France a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Députés et experts s'opposent à la politique d'arrachage de vignes

CONCURRENCE

La Commission confirme le régime français pour zones urbaines

EDUCATION ET CULTURE

Le Conseil a adopté le 24 juillet sa position commune sur le futur programme «Apprentissage tout au long de la vie»

Aide à la coopération universitaire dans les pays voisins

Accord au Conseil sur MEDIA

ELARGISSEMENT

Nouvel instrument financier pour les candidats potentiels

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Première Bourse européenne en septembre

ENERGIE

Les orientations pour les RTE-E sont adoptées

ENVIRONNEMENT

Conseil environnement du 27 juin

INSTITUTIONS

Les commissions parlementaires veulent voir leur rôle renforcé

L'UE recrute

JEUNESSE ET CITOYENNETE

Une participation accrue des jeunes à la citoyenneté active

MARCHE INTERIEUR

Le Conseil adopte sa position commune sur la directive «services»

POLITIQUE REGIONALE

Adoption du paquet sur la politique régionale et de cohésion 2007-2013

Les bénéficiaires de la politique régionale

Près de 300 millions d'€ de fonds structurels non utilisés en 2005

La Commission dévoile le programme des «OPEN DAYS»

Plate-forme électronique Lisbonne

Coopération transfrontalière et protection civile

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Calendrier serré pour l'adoption du 7^{ème} PCRD

SOCIETE DE L'INFORMATION

Télécommunications : une rentrée chargée

La Commission encourage la «prestation intelligente»

TRANSPORT

Coordonnateurs du réseau trans-européen de transport (RTE-T)

La «co-modalité» comme priorité politique de la Commission

Les députés soutiennent le déploiement de l'ERTMS

DOSSIER

Conclusions du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006

- L'agenda : Priorité à «L'Europe des projets» en attendant une solution au problème institutionnel
- Quant à la stratégie de Lisbonne

ANNONCES

Conférences

Recherches de partenaires

Appels à propositions

La fête des Régions françaises à Bruxelles, le 12 juillet 2006

A l'occasion de la fête nationale française, les bureaux régionaux français ont organisé le 12 juillet dernier, une grande fête à laquelle étaient conviés leurs collaborateurs bruxellois, représentants des institutions européennes, des régions européennes, et d'autres organisations présentes à Bruxelles. Cette année, cette fête a été marquée par la présence du Commissaire aux transports Jacques BARROT, ainsi que l'ambassadeur permanent auprès des institutions européennes, Pierre SELLAL, venus saluer de manière informelle les représentants des Régions françaises en place à Bruxelles.

Les priorités de la présidence finlandaise

Le Premier Ministre finlandais, Matti Vanhanen, a présenté les priorités de sa présidence pour les 6 prochains mois aux députés le 5 juillet à Strasbourg :

- regarder vers l'extérieur,
- renforcer la légitimité de l'Union,
- améliorer la transparence et la compétitivité,
- promouvoir l'innovation,
- développer la coopération avec la Russie et la politique énergétique,
- mettre en place des mesures concrètes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures,
- poursuivre le débat sur l'avenir de l'Europe, etc.

Tout a été passé au crible par le nouveau Président en exercice du Conseil.

Généralement bien accueilli par les députés, sauf à l'extrême gauche et chez les Verts, le Président du Conseil européen a assuré qu'il s'agira d'une présidence « tournée vers l'extérieur, et tournée vers l'avenir » et leur a dit : nous souhaitons améliorer encore plus notre coopération avec vous, pas seulement dans les matières couvertes par la codécision, mais aussi dans la poursuite des objectifs de l'UE en général.

Présidence finlandaise, politique régionale et stratégie de Lisbonne

Mettre la politique régionale communautaire au service de la stratégie de Lisbonne sera la priorité de Hannes Manninen, le ministre finlandais des Affaires locales et régionales, durant ses six mois à la Présidence de l'UE. « Il est très important que nous débattions afin de voir comment les programmes peuvent soutenir la stratégie de Lisbonne » a-t-il déclaré aux députés membres de la commission du développement régional du Parlement européen, le 10 juillet à Bruxelles. Illustration pratique : la Finlande organisera, le 21 novembre à Bruxelles, un Conseil des ministres informel sur la politique régionale, dont les deux grands thèmes seront l'innovation dans les régions et la mise en œuvre régionale de la Stratégie de Lisbonne.

Les villes et régions pour Lisbonne

113 villes et régions européennes se sont portées candidates pour participer à la « Plate-forme des villes et des régions pour Lisbonne », que le Comité des Régions (CdR) de l'UE rendra opérationnelle dès octobre prochain. Un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé en mai dernier, quelques mois après qu'une étude du CdR eut révélé que 17 % seulement des collectivités territoriales de l'UE estimaient avoir été correctement impliquées dans la préparation des programmes nationaux de réforme (PNR) élaborés par les Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne.

La France a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale

Le Parlement français a ratifié, le 30 juin 2006, la Charte européenne de l'autonomie locale adoptée le 15 octobre 1985 par le Conseil de l'Europe, le seul document officiel énonçant des normes communes de protection des droits des collectivités locales en Europe, note le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) dans un communiqué. Cette Charte s'est inspirée de la Charte européenne des libertés communales rédigée par le CCRE en 1953, rappelle le communiqué. Le Président du CCRE Michaël Häupl commente : «Tous les Etats membres de l'UE ont à présent ratifié la Charte, il est dès lors essentiel que la future Constitution européenne ou le futur Traité européen inclue ces principes-clés de démocratie locale». Pour le Président de l'association française du CCRE (AFCCRE), Louis Le Pensec, cette ratification est «pour nous, élus locaux français, le résultat de vingt années d'efforts et de pédagogie auprès des gouvernements successifs». Car pourquoi a-t-il fallu tant de temps à la France pour ratifier un texte qu'elle avait, par ailleurs, signé dès la première heure ? Essentiellement à cause d'un avis négatif rendu en décembre 1991 par le Conseil d'Etat français, qui soulignait alors l'ambiguïté de certaines des dispositions de la Charte, source possible de revendications politiques et de contentieux. Depuis, le processus de décentralisation s'est poursuivi en France, apaisant du même coup les craintes exprimées par le Conseil d'Etat.

Une Charte européenne de l'autonomie régionale a également été rédigée mais les divergences entre États membres du Conseil de l'Europe empêchent pour l'instant sa signature. Même s'il reconnaît et permet de prendre en compte la disparité des situations, il est vrai que le texte touche là un domaine politiquement hypersensible. Il définit les grands principes qui fondent l'autonomie régionale, comme la légitimité démocratique, l'autonomie institutionnelle et financière, les garanties juridictionnelles, ou la représentation des régions à des niveaux de gouvernance supérieurs, comme l'État national ou l'UE.

Les cols blancs de la Commission endossent leurs cols bleus

«C'est un bon bol d'air pratique» que le commissaire Günter Verheugen (Entreprises et Industrie) veut faire respirer à 350 fonctionnaires de sa Direction générale (DG). Dans le cadre de l'initiative «L'expérience en entreprise», lancée le 17 juillet, des administrateurs de la Commission seront envoyés pendant une semaine en stage dans une PME européenne. Avec cette opération de communication, la Commission veut montrer qu'elle tente de «comprendre» les citoyens européens. «Ce que l'on souhaite adresser, c'est un signal : Bruxelles ne doit pas se retrancher dans sa Tour d'ivoire», explique M. Verheugen qui ira lui-même quelques jours dans une PME de la région de Berlin. Pour ce programme, financé par le budget «Formation» de la DG Entreprises, la Commission collabore avec 3 organisations professionnelles : UNICE (patrons), EUROCHAMBRES (chambres de commerce) et UEAPME (PME). Celles-ci établiront la liste d'entreprises d'accueil potentiel.

AGRICULTURE

Députés et experts s'opposent à la politique d'arrachage de vignes

Lors d'une audition sur l'avenir du secteur vitivinicole, organisée le 12 juillet par la Commission de l'agriculture du Parlement européen, présidée par M. Joseph Daul, la plupart des députés et des participants ont vivement protesté contre la proposition visant à arracher 400.000 hectares de vignes et, plus généralement, contre la libéralisation du marché. Tous ont reconnu la nécessité d'une réforme radicale du secteur, en particulier des mesures actuelles de gestion du marché. Le rapporteur du PE, Katerina Batzeli (socialiste grecque), a estimé que la nouvelle OCM sur le vin ne doit «en aucun cas» se départir de la nouvelle approche de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 2003, surtout compte tenu des contraintes de l'OMC, qui incitent l'UE à classer dans la «boîte verte» (aides dont les effets de distorsion des échanges sont nuls ou minimes) un certain nombre d'interventions communautaires. La Commission de l'agriculture votera le 23 octobre le rapport, qui passera en plénière le 14 novembre. La Commission présentera ses propositions législatives en décembre prochain ou au début 2007.

CONCURRENCE

La Commission confirme le régime français pour zones urbaines

La France pourra prolonger jusqu'au 31 décembre 2011 son régime de zones franches urbaines (ZZFU) existantes, y ajouter quinze nouvelles zones et étendre le périmètre de 29 zones existantes. La Commission européenne a, en effet, approuvé l'adaptation de ce régime le 22 juin, au titre des règles de l'UE sur les aides d'Etat. Dans les 100 quartiers classés ZFU, les micros et petites entreprises nouvellement créés ou implantés depuis le 1^{er} janvier 2006 pourront bénéficier d'exonérations de charges sociales patronales, d'impôts sur les bénéfices, de taxe professionnelle et de taxe foncière. La Commission considère la revalorisation économique et sociale des quartiers urbains défavorisés comme un élément moteur de la cohésion économique et sociale. Cette revalorisation s'inscrit dans le cadre de l'initiative communautaire URBAN. Elle a aussi estimé que les mesures envisagées ne sont pas de nature à provoquer une distorsion de concurrence contraire à l'intérêt commun et que les effets sur les échanges seront très limités, notamment pour les raisons suivantes :

- les mesures ont essentiellement pour but de lutter contre l'exclusion sociale dans des quartiers particulièrement difficiles ;
- le régime ne vise que des micros et petites entreprises (sur 40.922 entreprises bénéficiaires des exonérations fiscales, 40.020 sont des micro-entreprises) ;
- la couverture géographique des mesures est limitée (2,6 % de la population) les mesures sont limitées à des quartiers strictement délimités qui ont été sélectionnés en fonction de critères objectifs tels que le taux de chômage, le pourcentage de moins de 25 ans, le taux de non diplômés ou le potentiel fiscal par habitant.

EDUCATION ET CULTURE

Le Conseil a adopté le 24 juillet sa position commune sur le futur programme «Apprentissage tout au long de la vie».

Ce nouveau programme intégré régira l'aide financière au secteur européen de l'éducation et de la formation, pour la période 2007-2013. Il remplacera l'actuel programme Socrates (coopération dans le domaine de l'éducation, dont Erasmus, consacré à l'enseignement supérieur, fait partie intégrante). L'accord dégagé entre les institutions sur le cadre financier de l'UE pour 2007-2013 a entraîné une révision à la baisse de la dotation du programme, par rapport à ce qu'avait proposé la Commission : 6.970 milliards d'€, au lieu de 13.620 milliards.

Au programme Erasmus (envoi d'étudiants de l'enseignement supérieur à l'étranger pendant un an) s'ajoutent trois sous-programmes : Comenius (qui cible les écoles), Leonardo da Vinci (enseignement professionnel et formation) et Grundtvig (formation des adultes). La clé de voûte de ces programmes est l'encouragement de la mobilité sous forme d'études, de stages, d'échanges ou de formations dans d'autres États membres.

L'une des modifications apportées par le Conseil à la proposition révisée de la Commission européenne du 25 mai consiste en une légère augmentation (4 %) de la part du budget total allouée à Grundtvig. Les propositions relatives à l'apprentissage tout au long de la vie comprennent aussi :

- un programme transversal pour soutenir l'apprentissage des langues ;
- le recours amélioré aux technologies de l'information et de la communication ;
- et un programme Jean Monnet axé sur l'enseignement et les études en relation avec l'intégration européenne.

Le dossier sera soumis à une seconde lecture parlementaire le 14 novembre.

Aide à la coopération universitaire dans les pays voisins

La Commission européenne a approuvé le 17 juillet 110 nouveaux projets de coopération universitaire et 61 mesures structurelles dans le cadre du programme Tempus, programme européen de soutien aux réformes de l'enseignement supérieur dans 27 pays d'Europe orientale, d'Asie centrale, des Balkans occidentaux et de la région méditerranéenne. Tempus développe et modernise les programmes d'études et les pratiques de gestion des universités, encourage les réformes de l'enseignement supérieur, ouvre les universités au monde extérieur et facilite la mobilité du personnel enseignant et administratif. Depuis 1990, Tempus a financé plus de 1000 projets dans les pays partenaires.

Accord au Conseil sur MEDIA

Le programme MEDIA de soutien au secteur audiovisuel européen est sur les rails pour la période 2007-2013. Les Vingt-cinq ont formellement adopté leur position commune lors du Conseil Compétitivité du 23 juillet. L'enveloppe budgétaire s'élève à 671 millions d'€ au prix de 2004. Elle sera consacrée, pour l'essentiel, à la circulation des œuvres dans l'UE, à leur diffusion à l'étranger et à l'aide à la création dans les nouveaux États membres. Le Parlement européen doit se prononcer en seconde lecture avant la fin de l'année.

ELARGISSEMENT

Nouvel instrument financier pour les candidats potentiels

Un nouvel instrument d'aide de pré-adhésion (IAP) a été adopté le 17 juillet : L'IAP remplacera, à partir du 1^{er} janvier 2007, les cinq instruments existants (PHARE, ISPA, SAPARD, instrument de pré-adhésion Turquie et CARDS) et couvrira les actions de pré-adhésion de l'UE en faveur des pays candidats et des candidats potentiels : la Croatie, la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, y compris le Kosovo.

L'enveloppe globale de l'IAP s'élève à 11.468 milliards d'€ (prix courants) pour 2007 - 2013 ; elle est destinée à renforcer les institutions démocratiques et l'État de droit, à réformer les administrations publiques et l'économie, et à promouvoir les droits de l'homme et des minorités.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Première Bourse européenne en septembre

Lors du deuxième Forum européen sur la restructuration qui s'est déroulé à Bruxelles le 18 juillet, le Commissaire Vladimír Špidla (Emploi, affaires sociales et égalité des chances) a annoncé que la première Bourse européenne de l'emploi aurait lieu les 29 et 30 septembre. La Bourse de l'emploi s'intègre dans l'Année européenne de la mobilité des travailleurs (AEMT) et elle vise à offrir une chance à tous de s'informer sur les emplois disponibles dans d'autres pays européens. Des Bourses de l'emploi seront organisées dans les 25 États membres, ainsi qu'en Islande, en Norvège, en Bulgarie, en Roumanie et en Suisse.

Le début de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs a vu le lancement du portail EURES offrant un million d'emplois, ainsi qu'une évolution vers la levée des restrictions à la libre circulation des travailleurs. L'objectif pour la deuxième moitié de l'année est, selon Vladimír Špidla, «*de faire savoir au niveau local que la mobilité des travailleurs est positive pour les travailleurs, les entreprises et les économies en général*». La Bourse a pour but d'informer les Européens sur le travail à l'étranger et le changement de carrière. Les activités organisées dans le cadre de cet événement comprendront des bourses de l'emploi à grande échelle dans plusieurs villes européennes, des 'Job Tours' au Royaume-Uni et la circulation d'un bus de la mobilité dans neuf pays de l'UE. Le prix 2006 de la mobilité des travailleurs sera décerné durant la conférence de clôture, en France, le 11 décembre, à une organisation, une entreprise et une personne ayant contribué de manière significative à la mobilité des travailleurs en Europe.

ENERGIE

Les orientations pour les RTE-E sont adoptées

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté le 24 juillet, sans débat, la décision arrêtant les orientations pour les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), qui intègre les 17 amendements du Parlement européen. La notion de «projet d'intérêt européen» a ainsi été rétablie, pour désigner les projets de nature transfrontalière (y compris avec des pays tiers). Ils seront en tête de liste pour prétendre à des cofinancements, non seulement au titre du budget réservé aux RTE-E, mais également d'autres sources de financement communautaire (BEI par exemple). Un calendrier de réalisation sera convenu entre les États membres et la Commission. En cas de retard, la Commission peut demander des explications aux États membres concernés.

Les projets rencontrant des difficultés seront pris en charge par des coordinateurs européens. La liste des projets d'interconnexion de gaz et d'électricité comprend ainsi 42 projets, tels que l'interconnexion électrique franco-belge, les câbles sous-marins entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas, entre l'Irlande et le Pays de Galles, entre le Danemark et la Norvège, les interconnexions électriques entre la Pologne et la Lituanie, entre la Tunisie et l'Italie, les gazoducs Yamal-Europe, Nord-européen, Algérie- Tunisie-Italie, Turquie-Grèce-Italie, Medgas, Turquie-Autriche et Libye-Italie. L'UE dépense environ 25 millions d'€ par an pour ce type de projet, essentiellement en études de faisabilité. Une décision budgétaire séparée traite des procédures financières. On estime les futurs investissements à 20 milliards d'€ dans l'UE et 8 milliards dans les pays tiers sur la période 2007-2013.

ENVIRONNEMENT

Conseil environnement du 27 juin

Adoption d'une orientation générale sur la qualité de l'air

Sa principale innovation est de s'attaquer aux particules les plus fines considérées comme particulièrement dangereuses pour la santé humaine.

Pour un développement urbain durable

Le Conseil soutient l'idée d'une gestion environnementale intégrée et du développement de transports durables pour répondre aux défis écologiques des villes. Il a demandé à la Commission de produire des lignes d'orientation pour l'utilisation des fonds communautaires et reconnaît l'importance du 7^{ème} programme-cadre de recherche, du programme de promotion des éco-technologies (ETAP), des échanges de bonnes pratiques, du transfert de technologies et de savoir-faire, ainsi que de la collecte de données et la définition d'indicateurs de développement urbain.

Appui à la stratégie thématique sur les déchets

Le Conseil a rappelé les principes généraux de gestion des déchets et a souligné la nécessité de maintenir la hiérarchie prévention, réutilisation, recyclage, récupération et élimination -en tant que règles générales pour la gestion des déchets et soutient l'approche basée sur le cycle de vie, il a invité la Commission à présenter des lignes directrices en la matière. Celle-ci doit également faire des propositions de prévention des déchets dans le cadre des politiques intégrées des produits, des produits chimiques et de l'éco-conception, pour réduire la production de déchets et la présence de substances dangereuses. Elle doit également élaborer des lignes directrices en la matière en tenant compte des situations économiques et des niveaux de développements différents des Etats membres. Enfin, le Conseil a insisté sur la nécessité de développer des standards minimums communs pour la récupération et le recyclage des déchets.

Positions communes sur Reach et sur Life +

Life + s'est vu attribuer 2,1 milliards d'€ pour 2007-2013, dont 40 % devraient être consacrés aux projets liés à la nature et à la biodiversité. L'action de Life + s'exercera dans les quatre domaines qui constituent les priorités du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (2002 à 2012), à savoir :

- changement climatique,
- nature et biodiversité,
- environnement et santé ,
- ressources naturelles et déchets.

Elle concernera également les sept stratégies thématiques du programme. Les deux dossiers seront incessamment renvoyés au Parlement en deuxième lecture.

INSTITUTIONS**Les commissions parlementaires veulent voir leur rôle renforcé**

Les commissions parlementaires souhaitent voir leur rôle renforcé avec la réforme du Parlement européen qui se dessine. La conférence des présidents des commissions parlementaires a en effet été invitée à participer au débat. Joseph Daul (PPE-DE, France), qui la préside, a reçu les propositions initiales de Josep Borrell, Président du PE, ainsi que le questionnaire envoyé aux présidents de groupes. Suite à quoi, la conférence des présidents des commissions a organisé, les 22 et 23 juin, un séminaire afin de contribuer plus activement à la réflexion. Les principales propositions ont été regroupées dans un document intitulé la «Déclaration de Limelette» qui a ensuite été transmis au Président Borrell. Ce résumé concerne essentiellement les activités des commissions parlementaires.

Concernant les rapports d'initiative, plusieurs suggestions visent à renforcer leur rôle stratégique, sans toutefois entraîner une augmentation de leur nombre (conformément aux propositions de M. Borrell). Pour la Conférence des présidents, «il est essentiel que les commissions parlementaires continuent à jouer un rôle proactif et à définir l'agenda». Autre suggestion, renforcer la coopération entre commissions. De plus en plus, celles-ci sont confrontées à des documents de nature horizontale qui peuvent créer des interférences dans leurs compétences respectives. La Déclaration propose d'autres mesures visant à renforcer l'influence du PE sur la programmation budgétaire et stratégique. Pour cela, le Parlement pourrait organiser un débat annuel «attractif et à caractère hautement politique» sur ses priorités en la matière. Les commissions souhaitent également investir plus d'énergie et de temps dans le dossier «mieux légiférer», afin de ne pas laisser le bébé aux mains des autres institutions.

Elles ont donc élaboré un plan d'action fondé essentiellement sur les résolutions adoptées récemment par la plénière. Les commissions souhaitent enfin insister sur deux dossiers prioritaires auxquels elles devront être associées : la politique énergétique européenne et le Traité constitutionnel.

L'UE recrute

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise une série de concours généraux en vue de la constitution d'une réserve d'administrateurs de citoyenneté chypriote, tchèque, estonienne, hongroise, lituanienne, lettone, maltaise, polonaise, slovène et slovaque (les nouveaux États membres), dans les domaines suivants :

- administration publique européenne ;
- ressources humaines, droit, économie, micro-économie ;
- Business Administration.

EPSO organise aussi des concours en vue de l'organisation d'une réserve d'assistants de même citoyenneté que les administrateurs, dans le domaine du secrétariat. Un troisième concours est ouvert aux candidats d'expression danoise, allemande, grecque, anglaise, espagnole, finnoise, française, italienne, néerlandaise, portugaise et suédoise, désireux de travailler comme assistants dans le domaine du secrétariat. Ces concours ont pour but de constituer une réserve de recrutement en vue du pourvoi des postes vacants au sein des institutions de l'Union. Pour participer à ces concours, il est indispensable de s'inscrire via le site Internet de EPSO. La date limite d'inscription est fixée au 7 septembre 2006.

JEUNESSE ET CITOYENNETE

Une participation accrue des jeunes à la citoyenneté active

La Commission européenne a adopté le 24 juillet une communication invitant les États membres à poursuivre leur action en vue d'améliorer l'information des jeunes. Elle fait suite au Livre blanc de 2003 intitulé «Un nouvel élan pour la jeunesse européenne» dans lequel les États membres s'engageaient, dans l'élaboration de leurs politiques, à prendre en compte les préoccupations de la jeunesse. La communication fait le point sur les principales actions suggérées dans le Livre blanc et, s'inspirant des rapports nationaux, s'articule autour de plusieurs messages-clés :

- les jeunes européens doivent pouvoir accéder facilement à l'information : or, seuls quelques pays ont mis en place une stratégie d'information traitant des questions importantes pour les jeunes. Un large consensus se dégage néanmoins sur la nécessité d'approfondir ce point. Le portail européen de la jeunesse et ses liens vers les portails nationaux spécifiquement destinés aux jeunes ont, par ailleurs, remporté un vif succès ;
- des mesures sont nécessaires pour encourager les jeunes à la participation civique : malheureusement, les États membres ont accompli peu de progrès dans la concrétisation de cet objectif commun, même si le cadre juridique s'est amélioré ;
- les États membres doivent s'engager à travailler en étroite collaboration pour encourager la participation effective des jeunes Européens : les États marquent leur accord de principe sur l'utilisation de la méthode ouverte de coordination qui facilite la coopération entre eux. Cette méthode suppose la consultation des organisations de jeunes, par exemple, lors de la rédaction des rapports nationaux.

Le nouveau programme européen destiné à la jeunesse, «Jeunesse en action» (2007-2013), vise à promouvoir la participation civique des jeunes, afin qu'ils soient des partenaires à part entière aux yeux de ceux qui élaborent les politiques qui les concernent et qu'ils puissent apporter leur concours à un dialogue structuré, souligne la Commission. Jan Figel, Commissaire en charge de la politique «jeunesse», souligne la nécessité de mobiliser les jeunes, «qui représentent un quart de la population européenne», à la réalisation d'une Europe tournée vers la connaissance. «Les jeunes sont confrontés à de rudes défis alors que l'Europe s'adapte aux réalités sans cesse fluctuantes de l'économie mondialisée, et il est de notre devoir de veiller à ce qu'ils fassent partie intégrante de la société».

MARCHE INTERIEUR

Le Conseil adopte sa position commune sur la directive «services»

Le Conseil de l'UE a adopté formellement le 24 juillet sa position commune sur la directive «services dans le marché intérieur», suite à l'accord politique du Conseil Compétitivité fin mai. La Belgique et la Lituanie se sont abstenues. La position commune est désormais transmise au Parlement européen pour une deuxième lecture à l'automne. L'objectif de la Présidence finlandaise et du rapporteur du PE, la sociale-démocrate Evelyne Gebhardt, est de parvenir à une adoption de la directive avant fin 2006. Dans un communiqué, le Conseil indique que sa position commune «est étroitement en ligne avec l'avis en première lecture du PE et la proposition modifiée de la Commission».

Concernant le champ d'application, il a respecté la réduction nette du champ d'application de la proposition législative. Celle-ci ne remettra pas en cause l'existence de monopoles publics, n'interférera pas avec les droits sociaux et du travail des États membres, ne prévaudra pas sur la législation européenne sectorielle, exclue les «services non économiques d'intérêt général», les services sociaux, de transport et portuaires, les services audiovisuels y compris cinématographiques, les jeux d'argent, les agences de travail temporaire et les services de sécurité privés. Les services d'intérêt économique général (SIEG) sont inclus dans la directive mais n'obéiront pas aux dispositions sur la prestation transfrontalière de services. Le Conseil entérine le principe de libre prestation de services issu du compromis parlementaire et qui supprime le principe du pays d'origine.

Pour rallier une majorité d'États membres qui considéraient que le compromis du PE allait trop loin dans le sens de la protection des intérêts nationaux, le Conseil a introduit un mécanisme d'évaluation («screening») des restrictions nationales à la prestation transfrontalière qui seraient mises en place pour des raisons de politique, de santé et de sécurité publiques ou liées aux conditions d'emploi. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la directive, la Commission présentera un rapport complet sur la mise en œuvre de cet acte législatif.

POLITIQUE REGIONALE

Adoption du paquet sur la politique régionale et de cohésion 2007-2013

Le Conseil de l'UE a adopté le 11 juillet, sans débat, le Règlement portant dispositions générales sur le Fonds européen de Développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion pour la période 2007-2013. Il a également adopté le Règlement instituant un Fonds de cohésion pour 2007-2013. Les prochaines étapes consistent en l'adoption par le Conseil des orientations stratégiques de la CE, sur la base des propositions de la Commission.

En référence à ces orientations, chaque Etat membre préparera, en concertation avec la Commission, un document de référence national sur sa stratégie de développement qui constituera le cadre pour préparer les programmes opérationnels. *Les règlements fonds structurels*

Les bénéficiaires de la politique régionale

C'est finalement au début du mois de septembre que la Commission européenne publiera les listes des États et des régions qui bénéficieront des Fonds structurels au cours de la période 2007-2013, ainsi que la dotation qui leur reviendra. Danuta Hübner, la commissaire européenne chargée de la Politique régionale, avait initialement annoncé ces décisions pour fin juillet.

Pour rappel, quatre décisions sont attendues sur l'éligibilité des États et des régions :

- une pour l'objectif «convergence»,
- une pour l'objectif «compétitivité régionale et emploi» (qui reprendra les régions de l'UE 15 qui sortent «naturellement» - non par effet statistique - de l'ancien objectif 1 des Fonds structurels),
- une pour l'objectif «coopération territoriale»,
- une pour le Fonds de cohésion.
-

Les décisions sur la répartition financière seront au nombre de trois : une par chaque objectif des Fonds structurels. Des règlements d'exécution qui préciseront certaines des dispositions contenues dans le règlement général sur les Fonds structurels (concernant par exemple le cofinancement en matière de logement social) doivent également encore être adoptés par la Commission.

Toujours côté calendrier, rappelons que le Conseil des ministres doit adopter – normalement le 5 octobre - les orientations stratégiques communautaires proposées par la Commission le 13 juillet dernier. Après cela, le cadre législatif pour la prochaine période de programmation sera complètement mis en place, permettant aux États et régions concernées de finaliser les cadres stratégiques nationaux et programmes opérationnels, sur base desquels les projets individuels pourront être financés.

La proposition de décision sur les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) du 13 juillet

Près de 300 millions d'€ de fonds structurels non utilisés en 2005

Pas moins de 285,9 millions d'€ ont été retirés du budget de la politique de cohésion en 2005, au titre de la règle n+2 des Fonds structurels, qui prévoit que des crédits accordés à un programme sont définitivement perdus s'ils n'ont pas été utilisés à la fin de la deuxième année qui suit celle où ils ont été attribués. Soit un montant supérieur au total des dégagements effectués en 2004 (245 millions d'€). Ces chiffres sont ceux qui figurent dans un rapport sur l'exécution des Fonds rédigé par la DG Budget de la Commission européenne. Le rapport montre que les Pays-Bas sont, loin devant les autres, le pays le plus affecté par ces dégagements. En tout, on lui a retiré 92 millions d'€ en 2005, ce qui équivaut à 19 % de la somme qui lui avait été allouée en 2002. C'est beaucoup, par comparaison, le Danemark, deuxième derrière les Pays-Bas, a perdu un peu moins de 7 % de son enveloppe. La Belgique (4 %), la Suède (2,3 %) et l'Irlande (1,4 %) atteignent aussi des niveaux de dégagement relativement élevés.

À côté de cela, tous les autres pays de l'UE 15 présentent des taux inférieurs à 1 %. Si l'on cumule les dégagements effectués jusqu'ici au titre de la programmation 2000-2006 (engagements faits dans les années 2000 à 2002), les Pays-Bas ont perdu environ 25 % des fonds qui leur avaient été octroyés. Soit un montant de 311 millions d'€. Les pays qui se situent au-dessus de la moyenne communautaire en termes de fonds perdus sont les mêmes que ceux cités plus haut : avec les Pays-Bas, le Danemark (9 millions d'€ de fonds perdus), la Belgique (15 millions), l'Irlande (19 millions) et la Suède (7 millions). Certes, en termes absolus, ce ne sont pas les plus gros montants - l'Allemagne a perdu 46 millions d'€, la France 29 - mais ce sont les parts les plus importantes en pourcentage du budget initialement alloué. Au niveau des programmes, ce sont les ressources allouées aux Objectifs 1 et Objectifs 2 qui ont été les mieux exploitées jusqu'ici.

En 2005, les engagements des Fonds structurels ont atteint 37,4 milliards d'€. Un record, qui s'explique notamment par le fait que 2005 était la première année complète d'intégration des nouveaux États membres. Les paiements, eux, se sont chiffrés à 30,5 milliards d'€, dont 29,6 milliards pour les programmes 2000-2006. *Ces chiffres ne concernent que l'UE 15. Les programmes de l'UE 10, eux, seront pour la première fois soumis à la procédure n +2 à la fin 2006.*

La Commission dévoile le programme des «OPEN DAYS»

La commissaire à la politique régionale Danuta Hübner, et le président du Comité des régions (CdR), Michel Delebarre, ont dévoilé, le 18 juillet à Bruxelles, le programme des «*OPEN DAYS – Semaine européenne des régions et des villes*». Cette manifestation se déroulera du 9 au 12 octobre à Bruxelles et dans 70 autres villes d'Europe sur le thème «*Investir dans les régions et les villes d'Europe – Les partenaires publics et privés au service de la croissance et de l'emploi*». Cinq mille représentants des secteurs publics, privés et bancaires, mais aussi des membres des milieux politiques européens, nationaux et régionaux devraient participer à 180 séminaires et ateliers consacrés aux nouvelles possibilités de financement et d'investissement qu'offrent les politiques de cohésion et les politiques régionales de l'UE aux partenariats entre les administrations locales et régionales et le monde des affaires. Les «OPEN DAYS» sont organisés conjointement par la DG Politique régionale et le CdR, avec 135 régions et villes d'Europe, avec le concours du Parlement européen, de la Présidence finlandaise du Conseil, des institutions financières européennes, telle la BEI.

Plate-forme électronique Lisbonne

Le Président du Comité des Régions (CdR), Michel Delebarre, a rencontré le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, pour faire le point sur les perspectives de réforme institutionnelle et sur la mise en œuvre de l'accord de coopération actualisé avec la Commission, et pour lui présenter la «Plate-forme électronique Lisbonne» et les Open Days. Au cours de leur entretien, les deux Présidents se sont félicités de l'approfondissement des relations entre le Comité et la Commission depuis la signature du nouveau protocole de coopération à la fin de 2005. Ils ont convenu que ce protocole serait complété par un addendum sur la politique de la communication avant fin 2006. Michel Delebarre a rappelé à ce propos le souhait du Comité d'ajouter un quatrième «D», pour «décentralisation», au plan D de la Commission, un souhait que José Manuel Barroso a accueilli de manière très positive. M. Barroso a particulièrement salué les efforts engagés par le CdR pour donner plus de visibilité aux avis qu'il adopte, en améliorant leur ciblage et leur cohérence avec la programmation législative. MM. Barroso et Delebarre vont poursuivre la coopération dans ce domaine, en particulier à l'occasion de la présentation du programme annuel de la Commission.

Coopération transfrontalière et protection civile

Une enveloppe de 6,6 millions d'€ a été débloquée par la Commission européenne pour les subventions et marchés publics liés à la mise en œuvre de la coopération transfrontalière dans le domaine de la lutte contre les catastrophes naturelles. Ce programme de travail 2006, adopté sous forme de projet pilote, a pour objectif de développer et d'améliorer les capacités de réaction rapide de l'UE dans le cadre de la protection civile. Mis en œuvre par appels d'offres, il portera sur des actions de développement de modules de l'UE pour une réaction rapide, de capacités de transport et d'équipement de l'UE, de scénarios, plans opérationnels et systèmes d'alerte précoces, de formation et d'exercices. Ces actions pourraient prendre la forme de projets d'intérêt général, d'ateliers, de formations, d'échanges d'experts et de techniciens et d'exercices de simulation.

RECHERCHE ET INNOVATION

Calendrier serré pour l'adoption du 7^{ème} PCRD

Le Conseil des ministres de l'UE et le Parlement européen vont devoir se dépêcher pour que le 7^{ème} programme-cadre de recherche de l'UE (7^{ème} PCRD) puisse entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2007. L'accord politique étant acquis depuis le 24 juillet, il va devoir être formalisé en position commune.

Le Parlement européen procédera alors à la seconde lecture, probablement le 30 novembre. L'amendement parlementaire selon lequel deux tiers du budget consacré aux énergies autres que nucléaires devraient être alloués aux sources d'énergie renouvelables et à l'efficacité énergétique pourrait s'avérer problématique. Il a été rejeté par la Commission européenne dans sa proposition modifiée du 28 juin. De leur côté, les ministres ne se sont pas encore prononcés sur cette question. Les députés devront aussi se prononcer sur le compromis ministériel concernant la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Étant donné que toute discordance sur ce sujet sensible pourrait bloquer l'adoption du programme, des discussions entre le Parlement, le Conseil et la Commission auront lieu dès le mois de septembre et auront pour but de trouver un accord entre les trois institutions.

Les institutions vont également devoir se pencher sur les propositions de décisions concernant les programmes spécifiques, ainsi que les règles de participation à l'intention des entreprises, centres de recherche et des universités. L'objectif, là également, est l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Le Parlement (dont l'intervention se limite ici à un rôle de consultation) devrait rendre son avis sur ces programmes spécifiques en octobre. Quant aux règles de participation, elles pourraient être adoptées en une seule lecture d'ici à la fin novembre. Des discussions entre les trois institutions sont également prévues à cet effet.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Télécommunications : une rentrée chargée

Alors que deux dossiers clés – la proposition de règlement sur le roaming et la révision de la directive «Télévision sans frontière» – sont entre les mains du Parlement européen, trois autres dossiers sont encore à l'étude à la Commission européenne.

- Paquet Telecom

La consultation sur l'actualisation du «Paquet Télécom» (téléphonie fixe, communications mobiles et Internet haut débit) est ouverte jusqu'au 27 octobre. Elle servira de base aux propositions réglementaires, attendues au plus tôt à la fin de l'année, pour une entrée en vigueur prévue en 2010. La Commission constate que la concurrence s'est accrue et envisage de passer de dix-huit à douze marchés pertinents, en supprimant certains marchés de détail pour les appels vocaux. Elle souhaite focaliser son action sur les marchés non concurrentiels, comme la large bande. Mais s'oppose à l'idée d'une «pause réglementaire» notamment défendue par Deutsche Telekom pour investir dans de nouveaux marchés. Un débat s'engage également sur la libéralisation du spectre radioélectrique, dont dépend le développement des communications sans fil. L'idée est de créer une Agence européenne du spectre pour progressivement le gérer non plus strictement au niveau national mais également européen.

- Roaming

Le projet de règlement sur les tarifs des appels sur téléphone mobile à l'étranger a chamboulé l'agenda des opérateurs télécoms. Présenté le 12 juillet, il vise à plafonner les prix de gros que les opérateurs se facturent mutuellement ainsi que les prix de détail facturés au consommateur et les appels reçus à l'étranger. Malgré une campagne de lobbying quasi sans précédent à Bruxelles, la commissaire Viviane Reding (Société de l'information) a su convaincre les autres commissaires. Le dossier est désormais entre les mains du Parlement européen et du Conseil des ministres. Le rapporteur du PE sera nommé en septembre. «Nous continuerons notre travail de lobby au Parlement et au Conseil des ministres», indique un porte-parole de GSMA, l'association de la téléphonie mobile, «en particulier contre la régulation des prix de détail».

- Télévision sans frontières

Une fois n'est pas coutume, les principales associations de télécommunications (ECTA pour les nouveaux entrants, ETNO pour les opérateurs historiques, GSMA pour la téléphonie mobile et EuroISPA pour les fournisseurs de services sur Internet) ont adopté une position commune en juin sur la révision de la directive de 1989 régissant les médias audiovisuels. Leurs arguments : le champ de la proposition, étendu aux services multimédias et non linéaires (vidéo à la demande, etc.), est trop large. Ils sont déjà couverts par la directive sur le commerce électronique 2000/31/CE. C'est un risque d'incertitude juridique comme un coup porté à l'innovation.

Seule l'autorégulation garantit la souplesse de cette industrie. Les débats reprendront dans les commissions parlementaires en septembre avec une adoption du rapport de Ruth Hieronymi (PPE, Allemagne), en commission Culture et Education les 9 et 10 octobre. Le dossier est inscrit à la session plénière du 11 au 14 décembre.

- Contenu en ligne

La commissaire Reding lance un nouveau front. Elle veut identifier les obstacles à l'exploitation des contenus numériques. Une consultation publique a été lancée le 28 juillet jusqu'à la mi-octobre. L'objectif est de créer des plates-formes facilitant l'accès en ligne tout en sécurisant les contenus, notamment ceux destinés aux mineurs. Selon la commissaire, la technologie de la gestion des droits numériques (Digital Rights Management - DRM) est un élément clé. Elle vise à promouvoir l'utilisation de la technologie dans le système de gestion de droits numériques et à faciliter les consensus entre intérêts divergents. Toutefois, la GESAC, qui défend les sociétés de droits d'auteurs dans l'UE, note que l'utilisation des DRM est loin d'être généralisée et qu'elle ne permet pas de contrôler la copie privée des œuvres des créateurs.

- Télévision sur téléphone mobile

Les téléspectateurs qui regardent leurs programmes via un téléphone portable. Le rêve commun des chaînes de télévision et des opérateurs télécoms ! Si c'est déjà possible sur les téléphones 3G, une saturation du réseau est à craindre. La Commission prépare une communication, annoncée pour début 2007, qui devrait inciter les États membres à libérer des fréquences du spectre radioélectrique parmi celles utilisées par la télévision traditionnelle, la radio et la téléphonie mobile. Pour Nicole La Bouverie, représentante d'Eurocopya (Fédération européenne des sociétés de gestion collective de producteurs pour la copie privée audiovisuelle), il s'agit « d'une plate-forme comme une autre », captant les signaux terrestres ou satellitaires et devant respecter le système des droits d'auteurs.

La Commission encourage la « prestation intelligente »

Selon la Commission européenne, près de 50 % des services publics peuvent désormais être prestés en ligne. Réalisée par Cap Gemini, l'étude 2006 s'est intéressée à 14.000 sites Internet dans les 25 États membres de l'Union européenne ainsi qu'en Norvège, Islande et Suisse. Au début des années 2000, les initiatives de la Commission dans le domaine de l'administration en ligne étaient centrées sur le développement des « e-services » (projets visant à fournir un accès aux services publics).

Aujourd'hui, alors que la plupart de ces services ont été installés, les pouvoirs publics sont en train de passer à l'étape suivante : mettre au point des « e-services » intelligents et axés sur les utilisateurs, constate la Commission. Plusieurs milliards d'€ de deniers publics pourraient être économisés chaque année grâce à la modernisation de l'administration dans les 25 États membres, souligne le « plan d'action pour l'e-gouvernement ». L'une des priorités de ce plan est de « faire de l'efficacité une réalité ». Les prochaines éditions de cette étude, qui existe depuis 2000 continueront à surveiller l'évolution de l'administration en ligne afin de mesurer la réalisation de cet objectif.

TRANSPORT

Coordonnateurs du réseau trans-européen de transport (RTE-T)

Après un an d'activité, le 12 juillet, les six coordonnateurs européens des projets prioritaires du RTE-T - Etienne Davignon, Peter Balazs, Pavel Talicka, Loyola de Palacio, Karel Van Miert, Karel Vinck - ont remis leur rapport à Jacques Barrot, le commissaire européen en charge des Transports. La Commission va maintenant analyser ces documents et en tirer les conclusions dans un rapport qu'elle adoptera elle-même le 13 septembre prochain.

La « co-modalité » comme priorité politique de la Commission

La Commission européenne a adopté, le 22 juin, son examen à mi-parcours du Livre blanc de 2001 sur la politique communautaire des transports. Elle y met l'accent sur la co-modalité, définie comme «le recours efficace à différents modes de transport, isolément ou en combinaison». Concrètement, cela se traduit par un accent nouveau sur l'efficacité énergétique et la logistique. Un plan d'action dans le domaine de la logistique de fret est annoncé pour 2007, de même qu'un programme sur les véhicules à propulsion écologique pour 2009. Du coup, le transfert modal n'apparaît plus vraiment comme l'objectif politique à tout prix, qui était visé par le Livre blanc de 2001, même si la version finale du document atténue le bilan critique qui en était fait dans des versions précédentes. Le fait est que la Commission semble se rendre à l'idée que le transport routier est définitivement bien implanté. Le commissaire aux transport, Jacques Barrot, a indiqué que «nous continuerons dans la direction du transfert modal», ajoutant «ce qui ne veut pas dire que nous allons réduire la mobilité du reste» et «il faut que le rail accepte de s'insérer dans une chaîne logistique».

Les députés soutiennent le déploiement de l'ERTMS

Le Parlement européen a adopté, en session plénière à Strasbourg le 15 juin, une résolution appelant des mesures de soutien pour le déploiement de l'ERTMS, le nouveau système européen de gestion du trafic ferroviaire (rapport de Michael Cramer, Verts/ALE, Allemagne).

Comme priorité, le rapport estime qu'il faut équiper «sans délai et sans exception» six corridors ferroviaires :

- Rotterdam-Gênes,
- Naples – Berlin - Stockholm,
- Anvers - Bâle/Lyon,
- Séville – Lyon – Turin – Trieste - Ljubljana,
- Dresde – Prague – Brno – Vienne - Budapest,
- Duisburg – Berlin - Varsovie.

Ce sont les lignes qui sont supervisées par le coordonnateur européen Karel Vinck. Pour les députés, la réussite de l'ERTMS passe par l'équipement intégral de ces corridors, sous peine d'assister à l'émergence d'une multitude d'«îlots» ERTMS qu'on ne pourrait atteindre qu'avec les anciens systèmes nationaux. Ils estiment que la stratégie de migration des anciens systèmes de signalisation ferroviaire vers l'ERTMS doit être consignée dans un «Masterplan» contraignant. L'adoption du rapport a réjoui l'Association des managers d'infrastructures ferroviaires européens (EIM), qui estime qu'avec le soutien de plus de 95 % des députés, le rapport de M. Cramer envoie un «message clair en faveur d'un système de transport intelligent». L'association soutient par ailleurs deux idées clés du rapport : que les aides européennes dans le secteur soient conditionnées à l'installation de l'ERTMS et que seules les nouvelles locomotives équipées ou pré-équipées du système puissent dorénavant être agréées.

Conclusions du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006

L'agenda : Priorité à «L'Europe des projets»
en attendant une solution au problème institutionnel

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont décidé le 16 juin de prolonger la phase de réflexion sur la Constitution européenne avec l'objectif de parvenir à une décision finale sur l'avenir institutionnel de l'Union européenne au plus tard au second semestre 2008 sous présidence française. Les préoccupations institutionnelles cèdent le pas à «l'Europe des projets», chère au Président de la Commission, José Manuel Barroso. Matérialisée par la liste, consolidée par la Présidence autrichienne, de 35 projets concrets venant d'être lancés ou en voie de réalisation au niveau européen, cette Europe des projets constitue «l'agenda de l'Union pour les quatre prochaines années». Cette liste concerne des domaines qui intéressent directement les citoyens, tels que sécurité et justice, compétitivité et croissance économique, lutte contre la criminalité organisée, transparence, développement durable, aide d'urgence en cas de crises et de catastrophes naturelles, politique étrangère, subsidiarité, recherche en matière de maladies rares.

Cette Europe des projets masque pour d'aucuns l'absence de stratégie et le manque d'ambition politique de la Commission européenne. Elle reflète en tout cas clairement les priorités sécuritaires du moment et conséquemment le rôle prépondérant du Conseil. D'autant que les Etats membres, l'Allemagne en tête, n'ont pas accédé à la demande de la Commission d'utiliser «la clause passerelle» de l'article 42 du Traité en vue de transférer une partie substantielle des décisions du troisième pilier liberté, sécurité et justice vers le domaine communautaire. Une telle décision aurait permis de réduire le recours au veto sur plusieurs textes en matière d'immigration légale, de coopération policière et judiciaire. Le Conseil européen s'est contenté de demander à la future Présidence finlandaise d'étudier en collaboration avec la Commission «les possibilités d'améliorer le processus décisionnel et les actions» dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, sur la base des traités existants.

La poursuite de l'entreprise d'amélioration du fonctionnement des institutions européennes se fait donc à traité constant. Le Conseil européen a arrêté une série de mesures, le 16 juin, ayant trait au renforcement de la transparence au Conseil, à la réforme de la comitologie et à «mieux légiférer».

QUANT A LA STRATEGIE DE LISBONNE

Le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006 a pu constater que la stratégie de Lisbonne relancée était d'ores et déjà recentrée sur les questions les plus importantes pour les citoyens, à savoir les emplois et la croissance, en cohérence avec la stratégie en faveur du développement durable. L'accent a été mis en particulier sur l'investissement dans la connaissance et l'innovation, le potentiel des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises et l'emploi des catégories prioritaires. Il s'est félicité de l'intention de la Commission et des Etats membres de poursuivre avec détermination la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et d'assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Il a salué en particulier :

- l'accord dégagé au Conseil sur la directive «services»
- l'intention de la Commission de «procéder à un réexamen général» du marché unique
- l'intention de la Commission de «faire le bilan des réalités sociales dans l'Union» et d'élaborer un rapport intermédiaire d'ici mars 2007
- la nouvelle politique industrielle européenne

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Le Conseil européen s'est félicité de l'adoption le 5 octobre 2005 par la Commission de sa communication «Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne : un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE – vers une approche plus intégrée de la politique industrielle». La toute nouvelle politique industrielle européenne complète les efforts déployés au niveau des États membres pour soutenir une base industrielle solide et dynamique. Basée sur l'étude de 27 secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction, elle a pour but de favoriser l'adaptabilité et les mutations structurelles afin d'encourager la compétitivité du secteur manufacturier de l'UE, compte tenu notamment de la concurrence de plus en plus forte de la Chine et de l'Asie. Elle comprend sept nouvelles initiatives transectorielles (compétitivité, énergie et environnement, droits de la propriété intellectuelle, amélioration de la réglementation, recherche et innovation industrielles, accès aux marchés, compétences et gestion des mutations structurelles) dont devrait bénéficier un large éventail de secteurs de l'industrie. A celles-ci s'ajoutent sept nouvelles initiatives visant des secteurs spécifiques (produits pharmaceutiques, sciences de la vie et biotechnologie, industrie chimique et industrie de la défense, programme spatial européen, technologies de l'information et de la communication - TIC, construction mécanique, études sur la compétitivité des TIC, de l'alimentaire, de la mode et du design).

La communication a également été très bien accueillie par les députés européens, qui ont adopté à une large majorité, le 5 juillet à Strasbourg, une résolution visant à soutenir l'industrie manufacturière. Pour le rapporteur Joan Calabuig Rull (PSE, espagnol), l'industrie manufacturière «doit rester une politique d'avenir» et «l'UE doit continuer à être une puissance industrielle et pas seulement une puissance fondée sur les services». Pour cela, l'accent doit être mis sur le renforcement de la qualité et l'accroissement de la valeur ajoutée. L'éducation et la formation à tous les niveaux est également requise. Enfin, les députés soulignent que les spécificités des différents secteurs doivent être respectées. La coopération entre régions rencontrant des problèmes et défis communs ainsi que la création de «réseaux» entre les entreprises manufacturières de ces régions pourraient à ce titre favoriser le développement de politiques pertinentes.

l'investissement dans la connaissance et l'innovation

Le Conseil européen s'est réjoui de l'accord final sur le programme pour la compétitivité et l'innovation et a préconisé l'adoption rapide du septième programme cadre de recherche et de développement (l'accord politique est intervenu en conseil compétitivité le 24 juillet dernier et ouvre la voie à la seconde lecture par le Parlement européen à l'automne). Le Conseil a d'autre part préconisé l'adoption rapide du mécanisme de financement avec partage des risques de la BEI pour soutenir l'innovation ainsi que la recherche et le développement.

la promotion de l'excellence

Le Conseil demande que soit donnée suite à la communication de la Commission sur les défis que devront affronter les universités et encourage les États membres à «promouvoir l'excellence et à favoriser la modernisation, la restructuration et l'innovation dans le secteur de l'enseignement supérieur afin de libérer son potentiel et de faire aboutir les efforts européens pour plus de croissance et d'emploi».

la création prochaine de l'Institut européen de technologie (IET)

Convaincu que le futur IET sera une contribution importante pour combler le décalage existant entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le Conseil s'est mis en attente de la proposition officielle de la Commission sur sa création à l'automne 2006.

Conférences

Education / Culture	"At the Sources of Knowledge" 28 et 29 septembre 2006 à Helsinki (Finlande)
Environnement	"Conferences on renewable energy and on energy and environment" - 19 au 25 août 2006 à Florence (Italie) "Conférence européenne sur l'énergie solaire photovoltaïque" 4 au 8 septembre 2006 à Dresde (Allemagne) "Efficacité Energétique et Eclairage Public" - 21 septembre 2006 à Paris "Protection of soil resources - State of knowledge in the Czech Republic and European policy" - 26 septembre 2006 à Bruxelles "Salon-conférence international sur les énergies renouvelables" - 28 septembre 2006 à Augsbourg (Allemagne) "EUREAUTERRITORIALES - Gestion des Bassins Versants et Coopération Territoriale Européenne" - 12 et 13 octobre 2006 à Quimper (France)
Mobilité	"Mobile Europe" - 18 et 19 septembre 2006 à Malaga (Espagne) "Colloque MOBILIS" - 13, 14 et 15 décembre 2006 à Belfort / Montbéliard
Nouvelles technologies	"Towards a European digital library" - 17 au 22 septembre 2006 à Alicante (Espagne)
Partenariat	"The Partnership Forum – 4Cs for Civil Society" - 10 octobre 2006 à Bruxelles
Recherche / Innovation	"Transfert de connaissances et de technologies" - 18 au 20 octobre 2006 à Speyer (Allemagne) "ASK-IT International Conference" - 26 et 27 octobre 2006 à Nice "Europe INNOVA Conference 2006" - 26 au 28 novembre 2006 à Valence (Espagne) Lancement du 7ème Programme Cadre - 7 mars 2007
Transports	"Conférence annuelle des transports" - 18 au 20 septembre 2006 à Strasbourg

Recherches de partenaires

Culture	"Offcentre" - Organisme : Newcastle City Council "Partnersearch in Culture and Education" - Organisme : Municipality and Community of Miroslawiec "Culture 2007 " - Organisme : The net BOGA "Christmas traditions project " - Organisme : Museum of Strakonice (Czech Republik)
Cooperation / Développement	"Partnersearch Söderhamn" - Organisme : Municipality of Söderhamn
Education / Jeunesse	"A Mutual Help Environmental House" - Organisme : Mutual Help Environmental House
Emploi / Affaires sociales	"Industrial relations and social dialogue" - Organisme : API Sarda (Regional Association of small enterprises of Sardinia) - Cagliari - Italy "Training and direction to people with difficulties for labor insertion" - Organisme : Patronat Català Pro Europa Barcelona "The Social Dialogue: means of management and condition for the economical and social development of the Mediterranean Countries" - Organisme : LEGACOO PUGLIA "Chantiers Justice et lutte contre les incendies de forêts" - Organisme : SENDRA ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
Environnement	"Development of biomass heat supply chains using reprocessed wood in urban areas" Organisme : Oldham Metropolitan Borough Council "Man-Technology-Environment " - Organisme : MTM Örebro University "Ecobarometer exchange of experiences" - Organisme : Regional Ministry of Environment of Andalusia
Innovation / Recherche	"Renewable Energy and Energy Efficiency" - Organisme : RENEFF "Comenius 1 project" - Organisme : Technical Industrial Institute "Fermo Corni" "Partnersearch EIE" - Organisme : Province of Rovigo (Italy) "SODERCAN" - Organisme : University of Cantabria (Spain)
Nouvelles technologies	eContent - Organisme : Regione Piemonte
Santé	"European call for projects for safety in the workplace exchange of labour inspectors" - Organisme : Latium Region (Italy)
Tourisme	"Leader +" - Organisme : LAG of the Trasimeno Lake and Orvieto

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Appels à propositions

Publié le 18/08/2006	DG EAC No 45/06 - Octroi de subventions pour la mise en place et le développement de plates-formes et de mesures destinées à promouvoir et soutenir la mobilité des apprentis et autres jeunes en formation professionnelle initiale (FPI)
Publié le 28/07/2006	Appel à propositions pour des projets pilotes de coopération transfrontalière dans le domaine de la protection civile en matière de lutte contre les catastrophes naturelles
Publié le 28/07/2006	APPEL DE PROPOSITIONS - eParticipation 2006/1
Publié le 27/07/2006	Appel à propositions d'actions à effet catalyseur et d'actions d'apprentissage en commun dans le cadre du programme Marco Polo [Règlement (CE) no 1382/2003 du Conseil et du Parlement européen du 22 juillet 2003, JO L 196 du 2.8.2003, p. 1]
Publié le 25/07/2009	Programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne (réf. ECFIN/2006/A3-02) Programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne (réf. ECFIN/2006/A3-03)
Publié le 25/07/2006	Appel à propositions concernant des actions indirectes dans le cadre du programme communautaire pluriannuel visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable (Programme eContentplus)
Publié le 19/07/2006	Appel à propositions dans le cadre du programme communautaire pluriannuel visant à promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne (Safer Internet plus)